

État des détenus dans le département de Paris au 4 ventôse, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans le département de Paris au 4 ventôse, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 407;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32458_t1_0407_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

bas, des mouchoirs, de la charpie et autres effets en grand nombre.

Vous n'apprendrez pas sans intérêt que la société populaire de Beaugency a monté, équipé et habillé un cavalier déjà incorporé dans le 16^e régiment de dragons, actuellement en garnison à Vendôme.

L'esprit public dans notre commune fait tous les jours des progrès sensibles. L'Eglise cy-devant catholique est depuis deux mois métamorphosée en un temple de la raison où chaque décade le peuple réuni chante les bienfaits de la révolution, les victoires de nos armées et jure une haine implacable aux automates couronnés de l'Europe, les ornements et les hochets de la superstition et du fanatisme vont être incessamment envoyés à la trésorerie nationale pour ensuite servir à un emploi plus noble et plus utile.

Depuis le départ du bataillon de première réquisition sorti de nos murs habillé, équipé et en partie armé et arrivé aux frontières au mois de brumaire dernier, déjà 2 600 paires d'excellents souliers ont été envoyés tant au dépôt, qu'à la commission des subsistances.

Continuez, citoyens représentants, à déployer cette énergie qui doit faire trembler les tyrans sur leurs trônes ébranlés et affermir sur des bases éternelles la République une et indivisible que nous n'avons pas jurée en vain. Nous vous félicitons sur le gouvernement révolutionnaire que vous avez donné aux Français et nous le considérons comme absolument nécessaire au succès des mesures que vous vous proposez. Restez à votre poste ».

DUCHESNE, BASCHET, COURREL, LAFAYE,
CHAMPENOIS fils, V. PELLIER.

18

Adresse de la société populaire d'Attigny, qui félicite la Convention de ses glorieux travaux, et lui donne avis que tous les ornemens de la ci-devant église de la commune sont allés grossir le trésor national, et que les cuivres et les fers sont aussi partis pour aller donner la mort aux esclaves des tyrans. Cette société invite la Convention à éloigner de tous les emplois, et sur-tout de l'instruction publique, tous les individus qui jadis ont tenu au culte romain par état.

Citoyens représentans, disent les membres de cette société, restez à votre poste jusqu'à ce que notre bonheur soit consolidé; sans quoi, nous tenons ceux d'entre vous qui le quitteroient pour lâches et mauvais citoyens.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Attigny, 30 niv. II] (2)

« Citoyen président,

Dis à la juste assemblée que tu présides, que notre société la félicite sur ses glorieux travaux, dis-lui, que les batteries de cuisine des scaramouches de l'empirique romain, sont allées d'ici grossir le trésor national, que les cuivres et les fers en sont aussi partis pour aller donner la

mort aux esclaves des tyrans; dis-lui, que nous avons tous juré la République une et indivisible, la guerre éternelle aux tyrans, aux anarchistes et aux fédéralistes, dis-lui que nous sommes à la hauteur de la Révolution, que tous nos travaux tendent à nous y maintenir et perfectionner; qu'elle est le centre unique des merveilles qui s'opèrent en ce genre, qu'elle doit et qu'elle peut les augmenter parce qu'elle a la confiance de la nation, mais que pour y parvenir, il faut une loi répressive d'un grand abus: celui de donner des places dans les administrations, dans les tribunaux et dans l'instruction publique à ces vils êtres qui, jadis prêtres, avouent n'avoir jamais été que des fourbes et des imposteurs; qui n'avouent leurs turpitudes que pour nous tromper encore, orgueilleux et rampans, toujours intrigants et jamais hommes de biens, ils doivent être exclus de toutes les fonctions publiques, c'est le vœu bien prononcé de tous les amis de la République. Enfin dis-lui, citoyen président, que nous lui ordonnons de rester à son poste jusqu'à ce que notre bonheur soit consolidé; sans quoi nous tenons ceux d'entre elle qui le quitteroient pour lâches et mauvais citoyens. S. et F. ».

CHOPIN (présid.), JAMETET (secrét.).

19

La commune de Paris envoie à la Convention le total des détenus dans les différentes maisons de justice, d'arrêt ou de détention du département de Paris, à l'époque du 4 de ce mois. Ce total général monte à 5 823.

Insertion au bulletin (1).

[Commune de Paris. Etat des détenus au 4 vent. Paris, 5 vent. II] (2)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	483
Grande Force	620
Petite Force	304
Sainte Pélagie	145
Madelonnettes	212
Abbaye	141
Bicêtre	729
A la Salpêtrière	464
Chambres d'arrêt, à la Mairie	79
Fermes	32
Luxembourg	475
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	431
Irlandais, rue du Cheval Vert	29
Les Picpus, fbg St-Antoine	142
Réfectoire de l'Abbaye	91
Les Anglaises, rue St-Victor	112
Brunet, rue de Buffon	27
Les Anglaises, rue de Loursine	103
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	214
Les Anglaises, fbg St-Antoine	41
Ecoissais, rue des Fossés-St-Victor	77
Saint-Lazare, fbg St-Lazare	504
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	93
La Chapelle, rue de la Folie-Renaud	40
Belhomme, rue Charonne, n° 70	91
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	47

TOTAL GÉNÉRAL 5 823

(1) P.V., XXXII, 189.

(2) C 294, pl. 978, p. 24. Signé HEUSSÉE, GAGNANT, MENNESSIER.

(1) P.V., XXXII, 189. Bⁱⁿ, 6 vent. (suppl^t).

(2) C 295, pl. 986, p. 6.